

Motion concernant le cadastre du réseau des voies cyclables et mesures visant à améliorer la sécurité.
N° Mot_Leg. 2008-2011_2009_006

Auteur de la motion : Christoph Allenspach, Conseiller d'Agglomération de la commune de Fribourg

Requête:

L'Agglomération de Fribourg établit un cadastre systématique de toutes les routes communales, afin d'en évaluer l'aptitude et les dangers pour la mobilité cycliste ainsi que de proposer des mesures visant à améliorer la sécurité.

Développement:

1. Au cours de ces dernières années, des améliorations ponctuelles en faveur des cyclistes ont été réalisées dans diverses communes de l'Agglomération. Un concept sommaire du futur réseau des voies cyclables a été intégré au Plan directeur de l'Agglomération, tout en laissant entrevoir une promotion de la « mobilité douce ». Néanmoins, une saisie systématique des données par les communes fait défaut, tout comme une vue globale des voies cyclables existantes et des possibilités d'élargir le réseau des voies cyclables. Une vue globale est indispensable en vue de planifier les réseaux des voies cyclables et piétonnières de manière coordonnée. L'Agglomération doit en assurer la planification afin de prendre en considération les besoins croissants de la population réclamant des voies cyclables sûres.
2. Le cadastre doit saisir les voies et les pistes cyclables existantes. Mais, il doit aussi systématiquement évaluer l'aptitude de toutes les routes et leurs dangers pour la circulation à vélo. Cela permet de préparer les bases qui permettront à l'Agglomération et aux communes de planifier les futures améliorations et investissements pour les réseaux communaux et intercommunaux. Le cadastre permettra de désigner les voies les plus aptes pour la circulation à vélo et d'en accroître la sécurité. Il doit également désigner les sites les plus favorables pour ériger des lieux de stationnement de vélos à proximité des gares, des écoles, des bâtiments professionnels, des centres d'achat, des bâtiments publics et d'autres infrastructures (sportives, culturelles, administratives).

Date: 9 septembre 2009
Christoph Allenspach, Fribourg